

Assurance chômage : un projet de loi contre les chômeurs et les chômeuses

La réforme de l'assurance chômage élégamment appelée « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » est présentée au conseil des ministres ce 25 avril.

Cette réforme qui associe formation professionnelle, apprentissage et chômage vient compléter le dispositif mis en place avec le transfert des cotisations chômage des salarié-es vers la CSG déjà décidé par ailleurs.

Sous couvert d'universalisation du financement et de l'indemnisation :

- Elle renforce le contrôle des chômeurs et chômeuses :
- Elle menace le financement actuel en élargissant les possibilités d'indemnisation (statut d'indépendant, démission pour une orientation professionnelle spécifique,...) mais sans moyens associés;
- Elle prétend lutter contre la précarité en modulant les cotisations des entreprises mais dans un cadre négocié dans les branches et sans toucher à la grande masse des situations de précarité : CDD, intérim, temps partiels non-choisis, transformations de contrats de travail en contrats commerciaux via l'utilisation d'auto-entrepreneur-euses...

Solidaires sera dans la rue avec les associations de chômeurs ce 25 avril pour réaffirmer les droits de tous et toutes :

- Pour une indemnisation comme continuation du salaire et en tout état de cause une indemnisation pour toute les causes de chômage en référence au SMIC;
- Pour le maintien d'un système de cotisation géré par les syndicats ;
- Pour un accompagnement par Pôle emploi et des formations correspondant aux souhaits des personnes au chômage, ce qui implique un accueil digne pour tous et toutes:
- Pour des politiques de création d'emplois utiles et la réduction du temps de travail à 32 heures.

Des initiatives sont prévues dans plusieurs villes de France. A Paris les associations appellent à un rassemblement mercredi 25 avril à 14h au siège de l'Unedic, 4 rue Traversière.

